



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE VINCENNES - LOT 1 INSTALLATION DE CHANTIER, MAÇONNERIE, STAFF, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ CHAMPAGNE RENOVATION CONSTRUCTION**

**DÉCISION N° AU-19-313  
EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** la décision AU-18-176 du 18/06/2018 de signer le marché de rénovation de l'église Notre-Dame de Vincennes - Lot 1 Démolition, maçonnerie, staff, avec la société CHAMPAGNE CONSTRUCTION RENOVATION (notifié le 06/07/2018) ;

**VU** la décision AU-19-003 du 07/01/2019 de signer l'avenant n°1 au marché de rénovation de l'église Notre-Dame de Vincennes - Lot 1 Démolition, maçonnerie, staff, avec la société CHAMPAGNE CONSTRUCTION RENOVATION (notifié le 14/01/2019) ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à une modification du marché par voie d'avenant, afin de prendre en compte la demande d'indemnisation financière de la société CHAMPAGNE CONSTRUCTION RENOVATION, relative à des arrêts de chantier consécutifs aux cérémonies d'obsèques qui se sont déroulées régulièrement tout au long du chantier.

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'avenant n°2 au marché de rénovation de l'église Notre-Dame de Vincennes - Lot 1 Démolition, maçonnerie, staff, avec la société CHAMPAGNE CONSTRUCTION RENOVATION, sise 15-17 avenue Elie Baylac – ZA du Paradis BP 40005 – 95 660 CHAMPAGNE SUR OISE et représentée par Monsieur Alexandre CAUSSARIEU, Directeur.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 5 129,66 € HT (6 155,59 € TTC).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190904-lmc1H6587H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/09/2019 Date de Publication : 04/09/2019
---

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des  
travaux d'entretien des équipements publics, de  
l'urbanisme et de l'habitat,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190904-lmc1H6587H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 04/09/2019  
Date de Publication : 04/09/2019